

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 20 FEVRIER 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents excusés avec pouvoir : 5

Absents excusés : 2

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt février à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 14 février 2024

Date d'affichage : 14 février 2024

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Régine DOUX, Conseillère municipale

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Jean-Sébastien GUENARD, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à C. JACQUIER

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à S. DERMEGHSIAN

Dominique DELERUE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à D. MALLET

Leila CHEVALIER, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à S. GENESTON

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2024-02/09 : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, qui expose au Conseil municipal que pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée délibérante.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240220-DEL_2024_02

Ainsi, Monsieur le Maire présente à l'assemblée un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Après avoir entendu en séance un résumé du rapport d'orientation budgétaire exposé par Monsieur BARTHELEMY, et après avoir été invité par Monsieur le Maire à en débattre ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur les orientations générales du budget 2024, et de la tenue du débat qui a suivi cette présentation.

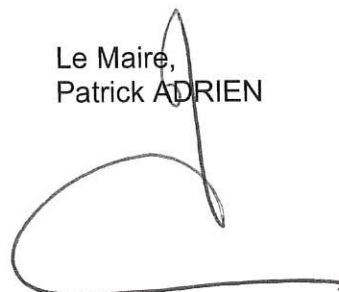
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Rosy FERRIGNO
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 21 FEV. 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 21 FEV. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240220-DEL_2024_02